

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2023

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

COMMISSION DE SECURITE CONCERNANT L'EGLISE DU FAIT DES NOUVEAUX USAGES :

Le dossier officiel de demande de reclassement dans une catégorie d'activités qui inclut les concerts et spectacles, animations, a été transmis au SDIS.

RENFORCEMENT DE LA BORNE A INCENDIE RUE DE LA COTE/RUE DES COURTANS DE JEANNE.

Les travaux de rénovation de la conduite d'eau du bas de la rue de la Côte n'ont pas permis de rattraper totalement le débit réglementairement demandé – mais le SDIS a jugé que ce nouveau débit était suffisant pour la sécurité des habitations et a validé la borne à incendie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE & EXERCICE DE SECURITE.

Le 17 octobre, à notre demande, nous avons fait un exercice de mise en œuvre du PCS, Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agissait d'une proposition de la Préfecture.

Nous avons choisi comme risque majeur d'exercice le cas d'un accident de camion transportant des matières dangereuses enflammées, à l'entrée du village, sur la route départementale.

L'exercice a duré une heure et demie et a concerné, outre maire et adjoints, notre responsable administratif et notre agent technique. Les conclusions de l'exercice sont intéressantes : nous allons apporter quelques améliorations au PCS mais aussi nous équiper en une dizaine de couvertures de survie pour le cas où nous devrions accueillir des blessés ou traumatisés dans un local abri, la salle des fêtes ou l'église par exemple (nous n'en avons pas mais nous pouvons réquisitionner une petite vingtaine de matelas de danse de Belrupt Loisirs, stockés à la salle des fêtes – ils sont un peu courts mais peuvent servir en cas d'urgence).

PROTECTION INCENDIE A CONNAISSANCE DE LA MEUSE.

Nous allons nous engager dans le dossier de demande de subvention pour l'installation d'une bache d'eau d'extinction d'incendie sur la plate forme supérieure du site de Connaissance de la Meuse, en coopération avec la commune d'Haudainville. L'objectif est de déposer ce ou ces dossiers en début d'année pour une réalisation avant la prochaine saison touristique du spectacle Son et Lumière.